SICECO

territoire d'énergie
CÔTE-D'OR

PROCES-VERBAL

SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 9 « Auxois Morvan »
SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026
ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 4 mai 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 9 se sont réunis le lundi 11 mai 2026 à Vitteaux, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Jacquenet, Président sortant de la CLE 9, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 76 communes qui composent ladite Commission.
Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Madame Patricia Gloria (Braux) et Monsieur Eric Rousseau (Saulieu), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Jean-Marie Faivret et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (68 délégués sur 76) et déclare la Commission Locale d'Energie n° 9 installée dans ses fonctions.
La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Jean-Marie Faivret Président sortant de la CLE 9, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Energie n° 9.

Font acte de candidature :

Monsieur Jean-Marie Faivret représentant la commune de Eguilly
Madame Christine Seguin-Voye représentant la commune de Vic-sous-Thil

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	70
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	2
Nombre de suffrages exprimés :	68
Majorité absolue :	35

ont obtenu :

Monsieur Jean-Marie Faivret	29 voix	29
Madame Christine Seguin-Voye	39 voix	39

Madame Christine Seguin-Voye, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Présidente de la Commission Locale d'Energie n° 9 (et délégué titulaire au Comité syndical).**

La Présidente nouvellement élue est installée dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRESIDENT DE LA CLE

La Présidente de la CLE 9 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 9.

Fait acte de candidature :
Monsieur Michel Laibe, représentant la commune de Saint-Thibault

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	70
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	2
Nombre de suffrages exprimés :	68
Majorité absolue :	35

a obtenu :

Michel Laibe	68 voix	68

Michel Laibe, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 9 (et délégué titulaire au Comité syndical).**

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.
La présidente de la CLE 9, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 9.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

CLAMEREY	Monsieur	François	MARTIN
DOMPIERRE-EN-MORVAN	Monsieur	Gilles	DESSEREY
FONTANGY	Monsieur	Gérard	BOUSSARD
GISSEY-LE-VIEIL	Madame	Chantal	CRIBLIER
MONT-SAINT-JEAN	Monsieur	Eric	NIEF
NAN-SOUS-THIL	Monsieur	Michel	VILLARMET
POUILLY-EN-AUXOIS	Monsieur	Christophe	PRIOUX
SAULIEU	Monsieur	Éric	ROUSSEAU
VILLY-EN-AUXOIS	Monsieur	Grégory	GARNIER
VITTEAUX	Monsieur	Michel	RAVAROTTO

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	70
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	70
Majorité absolue :	36

Tous les candidats ont obtenu 36 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n°9 :

CLAMEREY	Monsieur	François	MARTIN
DOMPIERRE-EN-MORVAN	Monsieur	Gilles	DESSEREY
FONTANGY	Monsieur	Gérard	BOUSSARD
GISSEY-LE-VIEIL	Madame	Chantal	CRIBLIER
MONT-SAINT-JEAN	Monsieur	Eric	NIEF
NAN-SOUS-THIL	Monsieur	Michel	VILLARMET
POUILLY-EN-AUXOIS	Monsieur	Christophe	PRIOUX
SAULIEU	Monsieur	Éric	ROUSSEAU
VILLY-EN-AUXOIS	Monsieur	Grégory	GARNIER
VITTEAUX	Monsieur	Michel	RAVAROTTO

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUES SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

La Présidente de la CLE 9, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

CENSEREY	Madame	Maryvonne	LAZZERINI
CHAILLY-SUR-ARMANCON	Monsieur	Franck	NICOLLEAU
CHAMPEAU EN MORVAN	Monsieur	David	BOUSSARD
LA MOTTE-TERNANT	Monsieur	Laurent	BULOT
LA ROCHE EN BRENIL	Monsieur	Philippe	SIMONOT
THOISY-LA-BERCHERE	Monsieur	Jean-François	FEVRE

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 70
Nombre de suffrages exprimés : 0
Majorité absolue : 70
36

Tous les candidats ont obtenu 36 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n°9 :

CENSEREY	Madame	Maryvonne	LAZZERINI
CHAILLY-SUR-ARMANCON	Monsieur	Franck	NICOLLEAU
CHAMPEAU EN MORVAN	Monsieur	David	BOUSSARD
LA MOTTE-TERNANT	Monsieur	Laurent	BULOT
LA ROCHE EN BRENIL	Monsieur	Philippe	SIMONOT
THOISY-LA-BERCHERE	Monsieur	Jean-François	FEVRE

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 9 — **La Présidente de la CLE 9** — **Le Vice-président de la CLE 9**

Jean-Marie Faivret — Christine Seguin-Voye — Michel Laibe